ENVIRONNEMENT

Plan d'Action Collectif « Frelon asiatique »

Au cours de la saison estivale, les nids de frelons asiatiques se développent très rapidement et atteignent des tailles assez importantes (de celle d'un ballon de foot à plus de 90 cm en septembre). L'activité des colonies est à son maximum, la prédation sur les abeilles et les risques d'accidents (dérangement de nid et piqûres) également.

Publié le 12 mai 2022

En cas de suspicion ou de découverte d'un nid, merci d'en tenir informée la mairie au 02 99 90 01 06.

Le référent du Plan d'Action Collectif viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront transmises à POLLENIZ qui a pour mission d'assurer la mise en œuvre de la destruction en faisant appel à des entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.

Le coût de l'intervention est en partie pris en charge par Cap Atlantique. Le montant forfaitaire pour le propriétaire est de 55 euros TTC.

MAIRIE DE FÉREL
1 place de la Mairie
56130 Férel

info@ferel.fr
02 99 90 01 06

Horaires :
Lundi et Jeudi : 09h00 - 12h00
Mardi et Mercredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h30
Vendredi :
09h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00
Samedi (hors juillet/août) :
09h00 - 12h00